

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉCRITURE

« Une autre poésie s'invente ici ! »

1 - PRÉSENTATION ET DÉFINITION

En 2022-2023, le Parc naturel régional de Lorraine organise un concours d'écriture à destination des écoles de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle.

Ce concours est un concours d'écriture de poésie à destination des élèves des cycles 1, 2 et 3.

Il s'agira de produire une poésie, dont une image du diaporama de référence, disponible sur le site Internet du Parc naturel régional de Lorraine, sera la source d'inspiration.

Le diaporama de référence est constitué de 10 photographies, dont le Parc naturel régional de Lorraine possède les droits d'utilisation.

Les poésies produites pourront être en vers ou en prose, de l'haïku au calligramme en passant par la fable.

Les poésies produites ne devront pas excéder la taille d'une page A4.

Les productions pourront être individuelles ou collectives (5 poésies par classe au maximum).

Pour les classes de cycle 1 et de cycle 2, l'écriture d'une poésie pourra être remplacée par le choix d'une poésie parmi celles du patrimoine littéraire, utilisé comme support d'apprentissage à l'école.

Trois catégories de participation sont définies avec des contraintes particulières :

> Catégorie « Cycle 1 »

Produire une poésie, éventuellement dictée à l'adulte, qui sera en correspondance avec une image du diaporama de référence ou sélectionner une poésie parmi celles du patrimoine littéraire, qui sera en correspondance avec une image du diaporama de référence.

> Catégorie « Cycle 2 »

Produire une poésie, inspirée par une image du diaporama de référence ou sélectionner une poésie parmi celles du patrimoine littéraire, qui sera en correspondance avec une image du diaporama de référence. La poésie créée pourra comporter une évocation du Parc naturel régional de Lorraine.

> Catégorie « Cycle 3 »

Produire une poésie, inspirée par une image du diaporama de référence. La poésie pourra comporter une évocation du Parc naturel régional de Lorraine.

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est gratuite pour les classes.

Le concours est ouvert à toute classe des écoles et des collèges des départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle.



Envoi des poésies par courriel adressé à Franck Bonilavri (franck.bonilavri@pnr-lorraine.com), en pièces jointes, au format « .pdf », en indiquant :

1. le nom de l'école et de la commune,
2. le nom de l'enseignant,
3. le niveau de la classe,
4. la catégorie de participation.

IMPORTANT : le numéro de l'image du diaporama de référence, associé à la poésie, devra être inscrit en bas de page.

Envoi des poésies avant la date du 21 mars 2023.

3 - SÉLECTIONS DES POÉSIES LAURÉATES

Un jury constitué de membres du Parc naturel régional de Lorraine et de l'Éducation Nationale établira un palmarès de la meilleure production de chaque catégorie, selon les critères suivants :

1. Respect de la forme poétique.
2. Qualité de la langue employée (syntaxe, lexique).
3. Correspondance avec l'image du diaporama de référence.
4. Évocation d'un élément relatif au territoire du Parc naturel régional de Lorraine.

Les résultats seront publiés **sur le site Internet du Parc naturel régional de Lorraine le 24 mars 2023.**

Les lauréats de chaque catégorie seront informés par courriel.

4 - RÉCOMPENSES

Pour chaque catégorie, il y aura une classe lauréate.

Chaque classe lauréate recevra la récompense suivante : financement par le Parc naturel régional de Lorraine d'une **journée d'animation, à choisir dans l'offre éducative du réseau éducation du Parc naturel régional de Lorraine.**

Le transport des élèves sera **financé par le Parc naturel régional de Lorraine.**

Les 3 poésies lauréates, associées aux images qui les ont inspirées, seront mises en ligne sur une page dédiée du site Internet du Parc naturel régional de Lorraine.

Toutes les classes participantes recevront un lien par courriel, leur permettant de découvrir les 3 poésies lauréates et pourront voter pour attribuer le « **prix spécial des élèves** » (honorifique) à leur création poétique préférée.

5 - LIEN AVEC LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Extraits des programmes du cycle 1 d'après le BOEN n° 31 du 30 juillet 2020 :

Il appartient à l'école maternelle de donner à tous une culture commune de l'écrit. Les enfants y sont amenés à comprendre de mieux en mieux des écrits à leur portée, à découvrir la nature et la fonction langagière de ces tracés réalisés par quelqu'un pour quelqu'un, à commencer à participer à la production de textes écrits dont ils explorent les particularités.

Source : Éducation Nationale



Extraits de : FRANÇAIS / Repères annuels de progression pour le cycle 2 :

Les élèves rédigent des écrits longs (intégrés à des projets plus ambitieux et moins fréquents) sous la forme de dictée à l'adulte. (CP)

Les élèves rédigent collectivement des écrits longs dont le projet d'écriture est conduit sur le long terme. (CE1)

Les élèves rédigent de façon plus individuelle et plus régulière des écrits longs à destination du public en lien avec les divers projets. (CE2)

Extraits de : FRANÇAIS / Repères annuels de progression pour le cycle 3 :

Rédiger des écrits variés en s'appuyant sur des modèles, les élèves rédigent de courts textes de genres différents. (CM1)

Rédiger des écrits variés en respectant les principales caractéristiques des genres littéraires, préalablement déterminées, les élèves écrivent des récits, des textes poétiques et des saynètes. (CM2)

Source : Attendus de fin d'année et repères annuels de progression du CP à la 3^e | éducol | Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Direction générale de l'enseignement scolaire (education.fr)

